

L'ONF lutte contre les incendies à La Réunion

Avant

Réunion interservices (Office national des forêts, Préfecture, SDIS, Conseil Départemental, Parc National, Météo France)

Analyse de la teneur en eau et du dessèchement des végétaux (stress hydrique)

Information, sensibilisation du public aux bons gestes et application de la réglementation

Constructions d'ouvrages et entretiens avec le financement du Conseil Départemental : points d'eau (retenues collinaires), pistes d'accès, coupure de combustible

Pendant

Mise en place de patrouilles pour assurer la surveillance, la détection des incendies et le guidage des secours

Premières interventions sur un départ de feu et limitation de sa propagation

Assistance des forces de secours et analyse cartographique

Après

Recherche des causes de l'incendie

Mise en sécurité du site touché

Reconstruction écologique

A La Réunion, la période où les risques de feux de forêts sont les plus accrus est lors de la saison sèche, soit de septembre à décembre. La vigilance doit être doublée pendant cette période.

9 feux sur 10 sont d'origine humaine : volontaires ou involontaires.

Le Maïdo est une zone particulièrement touchée par les incendies. En 2011, 2 800 hectares de végétations et 200 hectares en novembre 2021 sont partis en fumée.

Les incendies marquent durablement le paysage, aggravent les phénomènes d'érosion et la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

AYONS LES BONS REFLEXES !

“
Ce que la nature met des années à construire, le feu peut le détruire en quelques instants ...
”



Direction régionale La Réunion
Boulevard de La Providence
97400 Saint-Denis Cedex

Service communication - Septembre 2022



onf.fr (ONF Réunion)



Les bons gestes à avoir

A la maison



Débroussailler
régulièrement



Ne pas incinérer
de déchets



Ne pas entreposer et jeter
les déchets dans la nature

En forêt



Utiliser uniquement
les places à feux



Prévoir une réserve
d'eau près des foyers



Arroser les braises
avant votre départ



Doubler de vigilance
en cas de vent



Ne pas jeter de
mégots par terre



Ne pas se garer devant
les pistes DFCI
(Défense des forêts contre les incendies)

Conduite à tenir en cas d'incendie de forêt

Extinction

- ✓ J'essaie d'éteindre le feu uniquement s'il est naissant et de faible intensité, avec de la terre, du sable ou de l'eau.

Alerte

- ✓ Je préviens les secours (☎18 ou 112) et les forces de l'ordre (☎17).
- ✓ Je donne la localisation précise de l'incendie.

Mise en sécurité

- ✓ Je m'éloigne de la zone incendiée et me met en sécurité.
- ✓ J'emprunte les voies et chemins de dégagement.
- ✓ Je me réfugie dans les espaces dépourvus de végétation.
- ✓ En cas de fumées importantes, je respire près du sol à travers un vêtement mouillé.
- ✓ J'écoute les informations des autorités.

A savoir



Le feu peut en apparence être éteint, en surface, mais progresser en sous-sol (2 à 3 m de profondeur) et ressortir plusieurs mètres plus loin. On appelle cela le feu d'Avoune.

Les pompiers peuvent prendre deux à trois mois à éteindre un feu en sous-sol.



Allumer un feu à moins de 200m d'un espace boisé est passible d'une amende de 135 €. (article R 163-2 du code forestier)

Tout incendie volontaire ou involontaire est passible de lourdes amendes et peines de prison.